DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

En France, la politique forestière relève de la compétence de l'État. La mise en œuvre des objectifs passe par la rédaction de documents cadres, qui permettent de traduire ces objectifs au niveau régional.

Pour ce qui concerne la forêt privée française, ce sont les **Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS).**

Les SRGS exposent les grandes règles de gestion des forêts privées, en prenant en compte les spécificités humaines, géographiques, naturelles, etc. de chaque région.

Les documents de gestion durables (DGD) constituent une garantie de gestion durable, sous réserve de la mise en œuvre effective de leurs programmes de coupes et travaux.

Ces documents, nécessaires pour une bonne gestion de son patrimoine forestier, sont exigés par les services de l'Etat en contrepartie d'une demande d'aides ou d'aménagements fiscaux. Les DGD contiennent un descriptif de l'état actuel des forêts et ils définissent un programme d'actions (coupes, travaux, aménagements, ...) pour l'avenir.

En complément aux DGD, **la Certification forestière** est un engagement fort de gestion durable.

Plus d'informations : https://www.cnpf.fr/gestion-durable-desforets/gestion-durable/les-documents-de-gestion-durable-desforets-privees-psq



CERTIFICATION FSC

Forest Stewardship Council (FSC®) est une organisation non gouvernementale créée en 1993, un an après le Sommet de la Terre de Rio, par la volonté d'un groupe d'entreprises, d'associations environnementales (dont le WWF) et de représentants des droits sociaux.

Le consommateur de bois, papier, biomasse-énergie a besoin de garanties sur la légalité de l'exploitation, l'absence de lien à la déforestation, la gestion durable, la conservation de la biodiversité. Le système de certification FSC est exigeant sur l'ensemble de ces points face aux enjeux des marchés des produits forestiers, de plus en plus mondialisés et intégrés.

Les exigences du système de certification des forêts FSC sont déclinées au contexte d'un pays au travers d'un référentiel national négocié entre les parties prenantes.

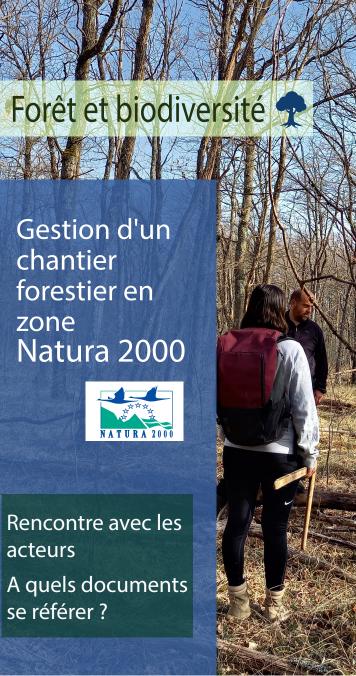
Les principes du FSC:

- 1. Respect des lois du pays
- 2. Droits des travailleurs et conditions de travail.
- 3. Droit des populations autochtones
- 4. Relations avec les communautés locales
- 5. Bénéfices générés par la forêt
- 6. Valeurs et impacts environnementaux de la gestion forestière
- 7. Planification de la gestion

Plus d'informations : https://fr.fsc.org/fr-fr

- 8. Suivi et évaluation des pratiques de gestion
- 9. Hautes valeurs de conservation
- 10. Mise en œuvre pratique des activités de gestion













Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Nous vous présentons ici les tenants et aboutissants d'un exemple de chantier forestier en zone Natura 2000 (Etang des Landes - Bassin de Gouzon) au travers des témoignages de différents acteurs.

CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORFSTIÈRE



Le CNPF est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ses principales missions sont les suivantes :

- orienter la gestion des forêts privées ; il agrée les documents de gestion durable
- conseiller et former
- regrouper la propriété privée

Rencontre en Jérémy ABGRAAL, ingénieur responsable de l'antenne CRPF de la Creuse

"La prise en compte des éléments environnementaux liés aux sites Natura 2000 peuvent se faire de différentes façons. Par exemple lors de la mise en place d'un Plan Simple de Gestion (document de gestion durable) le gestionnaire peut prendre en considération les enjeux Natura 2000 en s'appuyant sur les annexes spécifiques habitats et espèces qui sont validées dans le Schéma régional de Gestion sylvicole Limousin. Dans les autres cas, une évaluation des incidences Natura 2000 sera à réaliser."



ANIMATEUR NATURA 2000



L'animateur d'un site Natura 2000 anime et coordonne différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le document d'objectif (DOCOB, cf verso).

Il est chargé des différentes dimensions des projets conduits : planification pluriannuelle du projet global, animation de la réflexion et la concertation avec les acteurs concernés, mise en œuvre, évaluation et redéfinition.

Rencontre avec Laurent RIVIERE, chef de projets complexes à l'ONF, co-animateurs des sites Natura 2000.

"Nous avons rencontré le gestionnaire sur le terrain afin d'identifier les contours du chantier forestier. Un travail d'analyse des habitats forestiers concernés et un échange avec avec les organismes environnementaux (exemple : LPO, CNBMC) ont permis de définir les enjeux de préservation. Nous avons pu, dans un second temps, rédiger les préconisations à prendre en compte pour favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaires identifiés. La période d'exploitation, les modalités de sortie des bois, le taux de prélèvement ou encore la préservation d'arbres remarquables ainsi que des habitats sont autant de facteurs sur lesquels nous avons fixé des règles."



SYLVAMO



L'entreprise est spécialisée dans la production de pâte commerciale, de papier en ramettes, en bobines ou format folio. En France elle regroupe une usine de production, une société d'approvisionnement et un service de gestion durable des forêts.

Rencontre avec Sébastien GALAMAN, responsable régionale d'exploitation forestière.

"Les propriétaires non-résidents à proximité nous ont déléqué la gestion intégrale de leur forêt. Ils souhaitent respecter le cadre réglementaire et prendre en compte les enjeux environnementaux. Nous sommes là pour appliquer leurs prises de décisions sur le terrain. Nous réalisons actuellement une coupe d'amélioration dans des peuplements de Chênes. Nous avons mis en place un livret de gestion FSC. Il permet de prend en compte les enjeux environnementaux et sociétaux, en s'engageant dans le respect d'un cahier des charges. L'évaluation des incidences Natura 2000 n'a pas ajouté de contraintes au chantier. Elle est venue compléter les obligations liées à la certification FSC. Il faut avouer que ce chantier n'est pas commun sur les plans environnementaux et économiques, mais il nous permet de mettre en avant nos savoirfaire et de monter que cela est possible."



Natura 2000 est un réseau européen de sites désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats et des espèces qu'ils abritent. Il résulte de la mise en oeuvre de deux directives :

- la directive « Oiseaux » (2009/147/CE) qui vise la protection des oiseaux et de leurs habitats de reproduction, de migration et d'hivernage et au titre de laquelle sont désignées des Zones de Protection Spéciale
- la directive « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CEE) qui vise la préservation de milieux et d'espèces animales et végétales autres que les oiseaux et au titre de laquelle sont désignés des Sites d'Importance Communautaire qui deviennent par la suite des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Pour favoriser la préservation de ces habitats et de ces espèces dits « d'intérêt communautaire », les sites Natura 2000 font notamment l'objet d'actions de restauration et d'entretien financées au travers des contrats Natura 2000.

Vous pouvez connaître la localisation des ZPS et des ZSC en NouvelleAquitaine via la visionneuse du Géoportail de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/

EVALUATION DES INCIDENCES

L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

Le but d'une évaluation d'incidences est de déterminer si l'activité envisagée porte atteinte ou non aux objectifs de conservation des habitats et espèces du site « Natura Pige 2000 »considéré. Elle est de la responsabilité du porteur de projet.

